

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7375

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : WAHBI MOHAMED

Date de naissance :

01/03/1967

Adresse : Habousse

Tél. : 0663.11.1743

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

17/04/2023

Nom et prénom du malade : WAHBI MOHAMED Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Maladie Nellig

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 09/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/04/23			6.00	Dr HANNIOU Assakar 17/04/23 Tél: 0522 54 22 22 - 0522 54 22 22 - 0522 54 22 22 - 0522 54 22 22
17/04/23	ds	6		Dr HANNIOU Médecin Anesthésiste Réanimateur INPE: 91220327

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie HANNOU Bd. Tahar Haddad 17/04/23 Hôpital OSMR 17/04/23	17/04/23	167.90

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
MÉDICALES BIO AL HOSNA DR FATINE HIDKI	17/04/23	B 150	167.90
LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES BIO AL HOSNA DR FATINE HIDKI			

AUXILIAIRES MEDICAUX

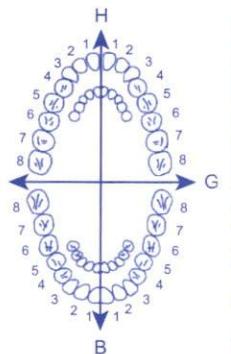
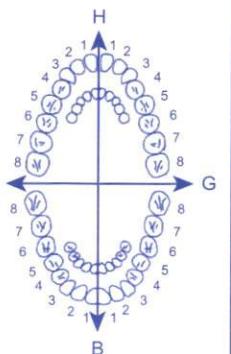
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 00000000	21433552 00000000	
	D	00000000 35533411	00000000 11433553	
	G			
	B			
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**CLINIQUE
BISMILLAH**



مصحّة
بسم الله

ORDONNANCE

Daphne
Dr. DRIB KHARMOUDY
Bd El Oued, Centre Commercial 2, Lot.
Assakane Al Anik, Etage 3 - Casablanca
Tél: 0522 54 32 58 - GSM: 0661 45 32 58

Casablanca le : 17.06.23

gyn BAID PIATI FR

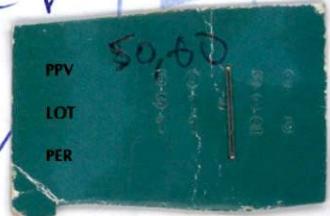
Mt,30 Gelée rée 200

Lot.	DA 30 05 2023	P.P.V:
Exp.	12.2024	117 30

190/-

m

50,60 Piura B FR 102 K



167,90

Pharmacie AMAN
Dr. Houda Aman
Bd. TAH Rue 17, N° 10 et 12
Hav Osra II, Ain Chock

Dr. Driss KHARMOUDY
NEUROLOGISTE
Bd El Oued, Centre Commercial 2, Lot.
Assakane Al Anik, Etage 3 - Casablanca
Tél: 0522 54 32 58 - GSM: 0661 45 32 58

ORDONNANCE

Casablanca le : 17 / 04 / 183

BRAIS Latifa

Vet D

Dr HANNIOUI Siham
Médecin Anesthésiste Réanimateur
INPL 9120327

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALE

Dr. FATINE HIDKI

BIOLOGISTE MÉDICAL

Diplômée de la faculté de médecine et de pharmacie de Rabat

Ancienne résidente des Centres Hospitaliers

Universitaires Ibn Sina-Rabat et Ibn Rochd-Casablanca

Ancienne résidente à l'hôpital militaire Mohammed V-Rabat

Diplômée en management de la qualité de l'Université de Bordeaux-France



مخابر
التحاليل الطبية

د. فاتن حديقي
صيادلانية إنجيلية

خريجة كلية الطب والصيدلة بالرباط

صيدلانية مقيدة سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن سينا بالرباط

والمستشفى الجامعى ابن رشد بالدار البيضاء

صيدلانية مقيدة سابقاً بالمستشفى العسكري محمد الخامس بالرباط

حاصلة على دبلوم في إدارة الجودة من جامعة بوردو فرنسا

FACTURE N° : B20230417731

BIOCHIMIE - HÉMATOLOGIE - BACTÉRIOLOGIE - VIROLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - IMMUNOLOGIE - SPERMOLOGIE - BIO MOLECULAIRE

Casablanca Le 17/04/2023

Pour : Mme. BAID LATIFA

Code 013319/23

Clinique BISMILLAH

Acte de Biologie demandé	Cotation B	Prix en DH
VITD	B450	603

Cotation B: 450
Prélèvement : 0.0 DH
Montant Net : 603,00DH

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

SIX CENT TROIS DHS

TEI: 052251202 / 063363626
5, BD Al Qods, Casablanca
LABORATOIRE D'ANALYSES
AL HOSNA

AL HOSNA

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

Angle Boulevard Al Qods et Boulevard Mohammed VI Imm 5 Appt 1 Ain Chock Casablanca
ملاتقى شارع القدس مع شارع محمد السادس ، العمارة 5 ، الطابق الأول الشقة 1

Patente : 34006005 IF: 18811613 ICE : 002154039000013

+ 212 (0) 5 22 50 27 02 / +212 (0) 6 36 36 36 26

bioalhosna@gmail.com



063065098

Casablanca, le : 04 mai 2023

Prélèvement le : 17/04/2023 à 13:56

IPP : 013319/23



Mme. BAID LATIFA

Référence : 230417822

Préscripteur : DR CLINIQUE BISMILLAH

VITAMINOLOGIE

Analyses	Résultats	Normes	Antécédents
Vitamine D (immunoenzymatique)	48.9 ng/mL		

Les données de la littérature actuelle suggèrent les intervalles suivants:

- * < à 5 ng/ml : Déficit profond
- * 5 à 19 ng/ml : Déficit modéré
- * 20 à 29 ng/ml : Niveau insuffisant
- * 30 à 100 ng/ml : Niveau suffisant
- * > 100 ng/ml : Toxicité

LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES BIO AL HOSNA
DR. FATINE HIDKI
5, Bd Al Qods, Ain Chock, Casablanca
Tél : 0522502702 / 0636363626

